

INFORMATION EAUX

N° 566

Septembre 2005

AQU@VEILLE
Toute l'actualité de l'eau
sur votre E-mail



Office
International
de l'Eau

www.oieau.org

**Prévoir
les inondations**

**Nouvelles
des Agences de l'Eau**

Union Européenne :

Audit des programmes
de Recherche-Développement
sur la gestion de l'eau

**Un plan d'action
pour les milieux marins**

**Un contrat de quatre ans
État-BRGM**

**"Eau de Paris"
coopère avec le Mali**

**La semaine
"Solidarité-Eau-Europe"**

17 - 21 octobre 2005 à Strasbourg

**35^{ème} édition
du "Guide de l'Eau"**

**Les eaux souterraines
dans "Géosciences"**

Bientôt mars 2006 !

Préparez le Forum Mondial de l'Eau
avec "le Partenariat Français
de Mexico"

**CNFME :
Les stages de novembre 2005
à février 2006**

Dossier Thématique :
L'Assainissement Non Collectif

SOMMAIRE

Nouvelles des Agences de l'Eau

- Seine-Normandie 2
- Rhône-Méditerranée & Corse 2
- Rhin-Meuse 3
- Loire-Bretagne 3

Actualités
Françaises 4

Agenda
des Événements 11

Actualités
Internationales 6

Librairie 12

RIOB :
Réseau International
des Organismes
de Bassin 7

Dossier
Thématique 13

Nouvelles
de l'Office
International
de l'Eau 8

Retrouvez les documents
sélectionnés et analysés
et les références récentes
de JURIEAUDOC
sur votre messagerie
et sur notre site

Visitez aussi notre site Internet :
<http://www.oieau.org>

2.930.000
visiteurs
en un an !

Revue mensuelle - 11 numéros/an

Directrice de la publication : Christiane RUNEL
Rédactrice en Chef : Catherine JUERY
Rédacteur : Ghislain LOISEAU
Maquette : Nathalie CHAILLOU
Frédéric RANSONNETTE
Abonnements : Nathalie CHAILLOU

Abonnement 1 an
France : 454,48 Euro TTC
Etranger : 380,00 Euro

Office International de l'Eau
Direction de l'Information,
de la Documentation et des Données sur l'Eau
15, rue Edouard Chamberland
87065 Limoges Cedex
Tél. : +33 (0) 5 55 11 47 47
Fax : +33 (0) 5 55 11 47 48
E-Mail : eaudoc@oieau.fr

Numéro Paritaire
ISSN

AD 234
0012-9003 - 51^{ème} année



Office
International
de l'Eau



LES CAHIERS TECHNIQUES

DES GUIDES TECHNIQUES PRATIQUES ET PEDAGOGIQUES
A L'USAGE DES PROFESSIONNELS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

- | | | |
|--|---|---|
| 1 LES POMPES CENTRIFUGES | 7 RESEAUX D'ASSAINISSEMENT | 14 L'EAU D'ALIMENTATION DES GENERATEURS DE VAPEUR |
| 2 RECHERCHE ET DETECTION DES FUITES | 8 NITRIFICATION DENITRIFICATION DEPHTOSPATATION | 15 LES POMPES |
| 3 REACTIFS DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE | 9 L'OZONATION DES EAUX | 16 LE DIOXYDE DE CHLORE |
| 4 INSTRUMENTS DE MESURE | 10 LA CHLORATION DES EAUX | 17 LA SURPRESSION |
| 5 LE COMPTAGE | 11 LA TELEGESTION DES RESEAUX | 18 LE POMPAGE DES EAUX USEES |
| 6 LA ROBINETTERIE | 12 POSE DES CANALISATIONS | H5 QU'EST-CE QUE L'EPURATION ? |



Pour commander

Office International de l'Eau - SNIDE
15 rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges Cedex
Tél. : 05 55 11 47 47 - Fax : 05 55 11 47 48 - eaudoc@oieau.fr

INONDATIONS : MIEUX VAUT PRÉVOIR QUE SEULEMENT ANNONCER !

Les crues exceptionnelles sont à l'origine d'inondations catastrophiques, comme celles du Gard en 2002. Elles menacent la sécurité des biens et des personnes et représentent un coût élevé pour l'État, les collectivités territoriales, l'économie locale et les personnes privées.

Depuis le milieu du 19^{ème} siècle, l'État a mis en place un système d'annonce des crues sur les principaux cours d'eau. Depuis, les moyens financiers nécessaires à une généralisation de la création de réseaux d'observation automatisés et télétransmis ont régulièrement augmenté.

L'organisation territoriale de l'annonce des crues restait cependant handicapée par une grande dispersion des agents qui en sont chargés, 140 équivalents temps-plein répartis sur plus de 70 sites et gérés par 52 services déconcentrés de l'État. Elle souffrait également de l'absence d'une fonction technique centrale d'appui.

Pour prévenir au mieux ces risques, le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable a décidé de faire évoluer le système d'annonce des crues vers un dispositif rénové et réorganisé de prévision des crues. Cette réforme a été initiée dans une circulaire du 1^{er} octobre 2002.

Elle comporte deux volets :

- La création d'un service technique central d'appui aux services chargés de l'annonce des crues, basé à Toulouse à proximité des services centraux de Météo-France. Ce SCHAPI (Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Inondations) est en place depuis début juillet 2003. Il comprend actuellement 27 agents.
- La réorganisation et la concentration du dispositif d'annonce des crues de l'État. L'objectif est le passage de l'annonce à la prévision des crues par des services moins nombreux aux compétences renforcées et disposant d'une taille critique suffisante pour acquérir le niveau d'expertise requis.

22 services de prévision des crues (SPC) vont venir remplacer les 52 services d'annonce des crues (SAC) qui existent aujourd'hui.

La loi relative aux risques naturels et technologiques adoptée le 30 juillet 2003 a défini le cadre légal de l'exercice de la prévision des crues par l'État et de son articulation avec l'intervention des collectivités territoriales dans ce domaine. L'État met en oeuvre un dispositif de surveillance des crues qui ne concerne que les principaux cours d'eau. Les inondations de type "pluvial" (ruissellement) et par débordement des petits cours d'eau en sont exclues.

La prévision des crues étant étroitement liée à l'observation et à la prévision des précipitations et du bilan hydrique de surface, elle impose une synergie renforcée entre les services du MEDD et ceux de Météo-France. C'est pourquoi Météo-France et la Direction de l'Eau ont décidé d'élargir et de renforcer leur coopération, et d'établir une nouvelle convention-cadre.

Le 29 août dernier, Dominique Perben et Nelly Olin ont signé cette nouvelle convention pour la période 2005-2008, que ce soit pour la prévision des crues ou le suivi des sécheresses.

La nouvelle convention-cadre définit :

- les prestations que Météo-France fournit au Ministère de l'Écologie et du Développement Durable dans le cadre du dispositif de prévision des crues ;
- les relations entre Météo-France, le SCHAPI et les SPC, y compris l'articulation entre la prévision des précipitations et celle des crues.

Elle prévoit :

- la fourniture aux DIREN de bulletins climatologiques complets utilisés pour le suivi hydrologique et la gestion de la sécheresse ;
- la maîtrise d'ouvrage, l'installation, la maintenance et l'exploitation par Météo-France d'une centaine de nouvelles stations pluviométriques.

Elle prévoit également la poursuite du programme d'extension et de modernisation du réseau de radars ARAMIS.

Enfin, elle couvre la prise en charge directe par Météo-France du SPC "Méditerranée-Est" et le soutien attendu du SCHAPI pour la mise en place de ce SPC.

A partir de juillet 2006, cette réforme aboutira à la mise en oeuvre opérationnelle d'un système d'information rénové fonctionnant en continu : **la procédure de vigilance crues.**

L'objectif poursuivi par la nouvelle procédure de vigilance crues sera triple :

- donner aux autorités publiques à l'échelon national, départemental et communal les moyens d'anticiper une situation difficile, par une mise en vigilance plus précoce ;
- améliorer les informations de prévision et de suivi délivrées aux préfets et aux services de l'État, ainsi qu'aux maires, leur permettant de préparer et de gérer l'événement ;
- assurer simultanément l'information la plus large des médias et des populations en donnant à ces dernières des conseils ou consignes de comportement adaptés à la situation.

La procédure de vigilance crues doit ainsi faciliter l'établissement du dispositif départemental d'alerte mis en oeuvre par les préfets.

La procédure comporte une carte de vigilance et des bulletins d'information. La carte de vigilance reprend 4 niveaux : vert, jaune, orange et rouge.

Les bulletins d'information locaux sont élaborés par les SPC. Le bulletin d'information national est élaboré par le SCHAPI.

Une expérimentation est d'ores et déjà en cours sur 10 bassins, elle sera étendue dès octobre 2005 à 18 bassins.



**MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**
20 avenue de Ségur - 75302 Paris 07 SP
Tél. : 01 42 19 20 21 - Fax : 01 42 19 11 23
www.ecologie.gouv.fr



SEINE-NORMANDIE

"L'EAU ET LES HOMMES DANS LE BASSIN DE L'OISE"

L'eau constitue un véritable choix de société.

Pour autant, il est difficile à chaque acteur d'évaluer ses responsabilités et les conséquences d'un prélèvement, d'une pollution sur l'aval du cours d'eau, sur la nappe ou la modification du niveau de la rivière après une intervention sur un ouvrage hydraulique.

Le bassin versant de l'Oise, grand affluent de la Seine, couvre un territoire immense qui compte de nombreux usagers de l'eau dont les pratiques et les intérêts mettent parfois en péril de magnifiques zones naturelles.

Cette indispensable cohérence hydraulique est donc difficile à appréhender pour les habitants de villes et de villages éloignés les uns des autres. Rares sont encore ceux qui ont le sentiment d'appartenir à un même bassin versant et, par leurs pratiques, d'influer sur les mêmes cours d'eau.

Pour redonner aux acteurs et usagers de l'eau ce lien qu'ils ont oublié, l'Agence de l'Eau publie un livre intitulé "l'eau et les hommes dans le bassin de l'Oise".

Vivant et illustré, c'est une invitation à parcourir le bassin, son histoire parfois houleuse et ses richesses culturelles, et à découvrir les regards différents, divergents même, mais toujours intéressants de ses habitants, leurs dynamiques et, bien sûr, leurs visions d'une société dont l'eau, demeure un choix vital.

Les acteurs de l'eau qui ont participé à l'élaboration du document ont voulu que leur bassin soit "raconté", et qu'il ressorte de cette histoire une originalité en termes de culture, d'événements

et d'activités. La première partie apporte un éclairage global sur le bassin : description du territoire, des milieux naturels, des activités.

La deuxième décrit le bassin à travers son histoire en rapport avec l'eau, et s'intéresse en particulier, à travers les événements historiques, à la naissance du concept de bassin versant, et aux rapports entretenus au fil du temps entre les hommes et leurs cours d'eau.

La troisième partie traite des principaux enjeux du bassin liés à l'eau.

L'annexe rassemble des chiffres et des cartes clés, notamment en lien avec les enjeux, décrit la gestion de l'eau en tableaux croisant acteurs et domaines d'actions, et donne les adresses des principaux organismes impliqués dans la gestion de l'eau sur ce territoire.

L'ensemble du document est illustré par des entretiens individuels, effectués auprès d'une trentaine d'acteurs de l'eau du bassin : agriculteurs, industriels, pêcheurs, sportifs nautiques, gestionnaires de la nature, représentants de l'état... Ils apportent leur point de vue personnel sur leur activité et sur la gestion de l'eau.

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

51, rue Salvador Allende - 92027 Nanterre

Tél. : 01 41 20 16 00 - Fax : 01 41 20 16 89

www.eau-seine-normandie.fr

RHÔNE-MÉDITERRANÉE & CORSE



PREMIER BILAN POSITIF POUR LA CONSULTATION SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES !

Quatre mois après son lancement, la grande consultation "Tous pour l'eau" en Rhône-Méditerranée, qui se déroule jusqu'au 2 novembre 2005, confirme l'intérêt de la population pour la gestion de l'eau.

Associations, professionnels et grand public se mobilisent et près de 40.000 personnes se sont déjà exprimées en renvoyant leur questionnaire à l'Agence de l'Eau, donnant ainsi leur avis sur les grands enjeux et sur les actions qui permettront de retrouver une eau de qualité en 2015.

Sur le terrain, 10 forums ouverts au public se sont successivement tenus en juin et juillet à Nîmes, Marseille, Valence, Besançon, Annecy, Gray, Narbonne, Buxy, Villeurbanne et Avignon.

Les débats ont permis d'aborder de nombreuses questions telles que :

- la place des économies d'eau dans la politique de l'eau,
- les problèmes de construction en zone inondable,
- la nécessité de réduire l'utilisation d'engrais et de pesticides dans l'agriculture et plus largement, la prise de conscience des risques de pollutions par les toxiques,
- les impacts de la qualité de l'eau sur la santé humaine et la nécessité de protéger la ressource en eau.

Ces débats ont permis d'engager des échanges parfois vifs mais toujours constructifs entre les différents usagers de l'eau aux intérêts divergents (pêcheurs, élus, producteurs d'électricité, agriculteurs, associations, particuliers, ...).

Le site "touspourleau.fr" a déjà reçu près de 15.000 visiteurs, atteignant ainsi son objectif premier : devenir un site de référence, pédagogique et ludique, sur l'eau et les milieux aquatiques.

Durant toute la consultation, plus de 31 associations se mobilisent et partent à la rencontre du grand public sur le terrain. De même, 12 collectivités ambassadrices ont choisi d'être partenaires en diffusant l'information et le questionnaire "Tous pour l'eau".

La consultation "Tous pour l'eau" se poursuit jusqu'au 2 novembre 2005 en Rhône-Méditerranée, bien sûr, mais également dans les autres bassins hydrographiques français. Si vous ne l'avez pas encore fait, participez vous aussi à cette consultation nationale sur les enjeux de l'eau en vous connectant au site internet du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable : www.ecologie.gouv.fr

AGENCE DE L'EAU RHÔNE-MÉDITERRANÉE & CORSE

2, 4 allée de Lodz - 69363 Lyon Cedex 07

Tél. : 04 72 71 26 00 - Fax : 04 72 71 26 03

www.eau-rhone-mediterranee-corse.environnement.gouv.fr

RHIN-MEUSE



RÉNOVATION DE LA STEP DE STRASBOURG-LA WANTZENAU

La Communauté Urbaine de Strasbourg génère environ 250.000 m³ d'eaux usées par jour. Pour traiter ces eaux, elle dispose de 4 stations d'épurations, dont la plus importante est celle de Strasbourg-La Wantzenau.

Un ambitieux programme de rénovation et de modernisation de la station d'épuration de Strasbourg-La Wantzenau a été lancé en 2004 avec le soutien de l'Agence de l'Eau. Ces travaux visent à mettre cette station d'épuration en conformité avec la réglementation européenne en vigueur.

La Communauté Urbaine a retenu les solutions les plus innovantes, mais aussi les plus fiables pour améliorer les performances de cet ouvrage. Les travaux de mise aux normes débutés en octobre 2004 s'achèveront fin 2006.

Si les travaux vont permettre d'améliorer la qualité de l'eau rejetée après traitement, la capacité de traitement de la station restera inchangée. Les travaux d'amélioration de la station d'épuration de Strasbourg-La Wantzenau visent :

- La mise aux normes de la filière de traitement de l'eau.

Les bassins biologiques feront l'objet d'une réorganisation pour accroître le traitement du phosphore et de l'azote global, y compris des nitrates. La qualité des rejets d'eau sera améliorée : conformément aux normes, moins de 10 mg/l d'azote global et moins de 1 mg/l de phosphore seront contenus dans les eaux rejetées dans le Rhin soit une destruction de 70 % de l'azote et de 80 % du phosphore.

A ce jour, le rendement de l'épuration de la pollution organique est de 76 %. Il sera supérieur ou égal à 80 % après travaux.

- L'amélioration et la sécurisation de la filière de traitement et d'élimination des boues.

La mise en place du nouveau système de traitement des boues s'effectuera progressivement jusqu'en 2006. Un système de "digestion" de 40 % de boues sera mis en place afin de réduire leur volume d'environ 30 %. Une réduction qui permettra de diminuer d'autant le volume de boues à incinérer.

- La valorisation de l'énergie.

La station d'épuration sera plus autonome et encore plus respectueuse de l'environnement. Une turbine de co-génération sera installée afin de valoriser le bio-gaz produit par les boues. Transformé en énergie électrique le bio-gaz alimentera les équipements de la station.

Associée au bio-gaz, la chaleur issue des fumées de l'incinération permettra de faire fonctionner le "sècheur" de boues. Ainsi, la quantité de fioul nécessaire au fonctionnement de la station sera divisée par 6.

- Le traitement des odeurs et préservation de la qualité de l'air.

Afin de compléter les dispositifs actuellement en place, les nuisances olfactives générées par certains équipements de la station seront réduites grâce à la couverture des bassins de décantation et à une aspiration de l'air sous cette couverture.

L'air ainsi aspiré bénéficiera d'une désodorisation complémentaire avant rejet dans l'atmosphère. Le système de dépollution des rejets des fumées d'incinération sera amélioré et mis aux normes (traitement des gaz acides, métaux lourds, dioxines) par lavage des fumées, ...

La Communauté Urbaine de Strasbourg investira au total un budget de 47,5 Millions d'euros dans ce projet. Elle est soutenue financièrement par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, le Conseil Général du Bas-Rhin et le Conseil Régional d'Alsace. L'ensemble des installations sera réalisé fin septembre 2006. Elles seront testées, contrôlées et réglées jusqu'à la fin de l'année et seront totalement opérationnelles en décembre 2006.

AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

Rozérieulles - B.P. 30019 - 57161 Moulin les Metz
Tél. : 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85
www.eau-rhin-meuse.fr

LOIRE-BRETAGNE



LE PARC NORMANDIE-MAINE RÉCOMPENSÉ POUR LA RESTAURATION DES COURS D'EAU DU BASSIN DU SARTHON !

Le 7 septembre, Monsieur Michel Stein, délégué régional Anjou-Maine, représentant le Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, a remis la mention spéciale des trophées de l'eau 2005, catégorie "Gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques", à Monsieur Maurice Duron, Président du Parc Naturel Régional Normandie-Maine.

Cette distinction couronne le programme ambitieux engagé par le Parc pour reconquérir près de 85 km de rivières et gagner l'adhésion des riverains en mettant en place un outil original : le chantier vitrine du Sarthon.

Le jury des Trophées de l'eau a salué à la fois les premières réalisations et l'ambition globale du projet : "C'est une démarche exemplaire par sa cohérence : elle concerne l'ensemble du bassin versant, elle met en œuvre des actions diversifiées, adaptées

à chaque type de menace. Le chantier vitrine permet aux riverains de prendre connaissance des différents types de travaux et d'en accepter la réalisation. Il sensibilise le public à la nécessaire protection des cours d'eau."

Une présentation détaillée de ce projet est disponible auprès de l'Agence de l'Eau.

AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Avenue de Buffon - B.P. 6339 - 45063 Orléans Cedex 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
www.eau-loire-bretagne.fr

LE MEDD PUBLIE SON RAPPORT D'ACTIVITÉ POUR L'ANNÉE 2004

Le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable a mis en ligne son rapport d'activité de l'année 2004.

Ce rapport relate les actions conduites au niveau de l'administration centrale, ainsi que celles conduites sur le terrain par les Directions Régionales de l'Environnement (DIREN), les Directions Régionales de l'Industrie et de la Recherche (DRIRE) et l'ensemble des services et établissements publics "environnementaux".

L'année dernière, le MEDD a été le premier ministère à concevoir et réaliser son rapport d'activité 2003 directement en ligne sous une forme participative en impliquant les services déconcentrés et les établissements publics. Le rapport d'activité 2004 a été réalisé sur le même modèle.

RECONQUÊTE DU MILIEU MARIN : LE PLAN DU MINISTÈRE

La Directive-Cadre sur l'Eau fixe aux États-Membres des objectifs précis à atteindre pour une meilleure qualité de l'eau de mer. Des programmes de suivi, de surveillance et de contrôle de la qualité des eaux marines doivent fixer les étapes permettant, avant 2015, d'atteindre le bon état écologique des estuaires et des eaux côtières (jusqu'à un mille de la côte), mais aussi le bon état chimique des eaux territoriales (jusqu'à douze milles des côtes).

La France dispose d'un patrimoine marin considérable, puisqu'elle constitue la deuxième zone maritime du monde avec plus de 10.000.000 km², pour l'essentiel situé outre-mer, dans trois océans et sous tous les climats. Espaces d'une grande richesse biologique, les milieux marins sont aussi d'une grande fragilité et sont soumis à des pressions nombreuses telles que la destruction, la fragmentation et l'altération des habitats, l'introduction d'espèces envahissantes ou encore la surexploitation d'espèces commerciales.

Pour répondre aux enjeux fondamentaux que sont la protection et la gestion durable de l'environnement marin et littoral, le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable (MEDD) a décidé de se doter d'un plan d'actions stratégique pour les milieux marins.



Pour rendre ce rapport plus accessible au grand public, les contributions ont été réalisées sous forme journalistique et présentées par thème plutôt que par structure. Les trois grands thèmes qui composent ce rapport sont :

- la prévention des risques et la lutte contre les pollutions ;
- l'eau, les milieux et la biodiversité ;
- le soutien aux politiques d'environnement et de développement durable

Une recherche par mot-clé permet néanmoins d'identifier les articles par structure (administration centrale, DIREN, DRIRE, établissement public...) ou par région. Ce rapport est accessible à l'adresse suivante : www.ecologie.gouv.fr/ram2004/

Ce plan d'actions est fondé sur six grandes orientations, il préconise notamment :

- d'éclairer les choix stratégiques par une meilleure connaissance du milieu marin ;
- de contribuer au bon état écologique des écosystèmes marins et restaurer la qualité de l'eau ;
- de favoriser une gestion raisonnée des milieux, de préserver le patrimoine naturel marin et la biodiversité ;
- d'appliquer la gestion durable des ressources de la mer aux politiques sectorielles des activités en mer ;
- de former, informer et sensibiliser les gestionnaires et le public, de développer les partenariats sur l'environnement marin ;
- d'adapter les structures du MEDD aux enjeux marins.

Le plan d'actions stratégique du MEDD pour les milieux marins s'approprie les principes directeurs de la stratégie européenne pour la protection et la conservation de l'environnement marin. Il s'agit bien d'une approche intégrée où les préoccupations de protection du milieu marin tiennent compte des aspects économiques et sociaux.

Ces mesures sont décrites en détail dans un rapport publié sur le site du MEDD dans la rubrique "Eau et milieux aquatiques" catégorie "Eaux marines"

L'ÉTAT RENOUVELLE SON CONTRAT QUADRIENNAL AVEC LE BRGM !

La Ministre chargée de l'Environnement, Nelly Olin, et les Ministres Délégués à l'Enseignement Supérieur, et à la Recherche et à l'Industrie, François Goulard et François Loos, ont renouvelé, le 31 août, le contrat quadriennal entre l'État et le Bureau des Ressources Géologiques et Minières (BRGM) pour la période 2005-2008.

Ce nouveau contrat est structuré autour de huit actions correspondant aux grands domaines d'intervention du BRGM : ressources minérales, eau souterraine, stockage géologique du CO₂ et géothermie, aménagement et risques naturels, sites et sols pollués, gestion des déchets, météorologie de l'environnement, cartographie géologique et systèmes d'information numérique (projet "Terre virtuelle").

Chaque Ministre de tutelle a formulé ses priorités. François Loos, qui a rappelé que la France manquait de 115.000 chercheurs dans le domaine de l'industrie, a souligné trois thématiques majeures : "Il est désormais important d'aller vite sur les technologies de capture et de stockage du CO₂. Pour les besoins de l'industrie, la recherche doit aussi se concentrer sur la géothermie qui consti-

tue un moyen intéressant de produire de l'électricité, et le BRGM doit impulser des processus industriels". Dernier secteur important souligné par le Ministre Délégué à l'Industrie : la capacité du BRGM à gérer le problème des mines.

Pour Nelly Olin, le BRGM ne doit pas négliger ses missions sur l'eau, notamment dans le cadre de l'application de la Directive-Cadre Européenne, mais aussi sur les risques sismiques, les sites et sols pollués et surtout le réchauffement climatique. "C'est inquiétant : la fonte des glaces est passée de 5 à 14 kilomètres par an. En fait, ce contrat arrive à un moment où nous devons redoubler nos efforts et notre attention", a conclu la Ministre.

**MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

20 avenue de Ségur - 75302 Paris 07 SP
Tél. : 01 42 19 20 21 - Fax : 01 42 19 11 23
www.ecologie.gouv.fr

L'IFREMER ET L'INERIS RENOUVELLENT LEUR COOPÉRATION !

Jean-Yves Perrot, Président Directeur Général de l'Ifremer, et Georges Labroye, Directeur Général de l'Ineris, ont signé le 31 août la convention reconduisant les travaux de la Cellule mixte d'Analyse des Risques Chimiques (ARC) en milieu marin.

La complémentarité des missions et des compétences de l'Ifremer et de l'Ineris dans le domaine de l'analyse des risques chimiques en milieu marin avait conduit les deux organismes à créer, en juin 2001, la Cellule ARC, localisée au Centre Ifremer de Nantes, au sein du département "Biogéochimie et Écotoxicologie".

Les travaux de Cellule ARC répondent aux obligations réglementaires de la France, définies par la législation européenne sur l'évaluation des risques des substances chimiques. Ils s'inscrivent également dans le contexte de la Convention OSPAR vis-à-vis des substances dangereuses et celui de la mise en œuvre de la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau, qui définissent des listes de substances dangereuses prioritaires sélectionnées, dont celles qui peuvent présenter un risque important pour les milieux aquatiques.

La convention confirme la double vocation de la Cellule ARC d'être :

- une structure opérationnelle apportant un soutien institutionnel à l'expertise et pilotant des études relatives à l'évaluation du risque chimique en milieu marin ;
- une structure de réflexion sur le développement des approches méthodologiques d'analyse des risques chimiques en milieu marin.

Outre la confirmation de cette double vocation, la convention 2005-2009 étend le mandat de la Cellule ARC à l'évaluation du risque sanitaire lié à la consommation des produits de la mer sauvages ou d'élevage.

INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE POUR L'EXPLOITATION DE LA MER

155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
Tél. : 01 46 48 21 00 - Fax : 01 46 48 21 21
www.ifremer.fr/

UN SYSTÈME INNOVANT DE RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU

Véolia Water vient de mettre au point un système innovant de relevé à distance des compteurs d'eau. Le système est fondé sur la lecture et la transmission automatique des index de consommation, utilisant une technologie avancée couplant la radio et Internet. Chaque compteur est équipé d'un émetteur permettant de transmettre les informations sur la consommation d'eau vers le Centre Clientèle de Générale des Eaux.

Facile à installer, le système permet d'améliorer la qualité du service au client : relevé sans dérangement, puisque sans accès physique aux compteurs, factures basées sur les consommations réelles au lieu d'estimations, détection d'éventuelles anomalies de comptage.

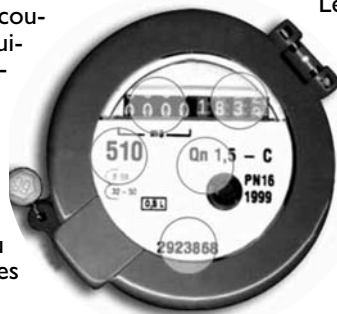
Cette nouvelle technologie de radio relevé à distance est en cours de déploiement sur la rive droite de Paris, où le 10 000^{ème} compteur équipé a été installé fin juillet ; l'objectif est d'équiper les 65 000 compteurs de la rive droite d'ici 2007.

Dès la rentrée prochaine, il sera possible de consulter sa consommation sur le web. Progressivement, d'autres services

seront proposés, tels que la détection des fuites, la surveillance lors d'absences prolongées...

Le système est par ailleurs en cours de déploiement sur le territoire du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, ainsi qu'à Metz, et à l'étude dans une dizaine de collectivités de Lorraine.

Enfin, différents sites pilotes sont en cours d'expérimentation dans d'autres villes comme Joué-lès-Tours, La Roche-sur-Yon, Nice, Biot, ...



VÉOLIA ENVIRONNEMENT

36-38 avenue Kléber - 75116 Paris
Tél. : 01 71 75 00 00 - Fax : 01 71 75 10 00
www.d.durable.veoliaenvironnement.com/fr

LES MESURES CONCRÈTES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA DCE : LES ÉCHÉANCES 2006 ET 2009

La Directive-Cadre Européenne (DCE) impose un continuum d'actions initiées depuis la date de sa publication, le 22 décembre 2000, jusqu'en 2015 et au delà.

Pour appliquer la DCE nous devons préparer, expliciter, et engager des mesures de terrain selon un échéancier qui ne doit pas seulement être compté à partir d'une date de départ (la publication des "plans d'action" et des "catalogues de mesure"), mais aussi d'une date butoir, 2015, à laquelle un premier constat de résultats sera établi.

Evidemment, de nombreuses questions se posent :

- Sommes-nous en mesure d'engager en temps utile les actions de terrain et d'appliquer pratiquement la DCE, qui impose des résultats ?
- Les connaissances sur les réactions des milieux sont-elles suffisantes pour évaluer l'efficacité des mesures prises ?

- Quelles sont les difficultés que nous devons anticiper et comment piloter les actions de manière à éviter des retards incompatibles avec la réalisation des programmes qui auront été annoncés en 2007 ?

Pour tenter de répondre à ces questions, la Société Hydrotechnique de France organise un colloque intitulé "Les mesures concrètes pour la mise en œuvre de la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) : les échéances 2006 et 2009". Cet événement aura lieu à Paris le 19 janvier 2006.

SOCIÉTÉ HYDROTECHNIQUE DE FRANCE

25 rue des Favorites - 75015 Paris
Tél. : 01 42 50 91 03 - Fax : 01 42 50 59 83
www.shf.asso.fr

COMMISSION EUROPÉENNE : ANALYSE DES PROJETS DE RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT SUR LA GESTION DE L'EAU

Un groupe d'experts internationaux renommés vient d'entreprendre une vaste étude des projets de recherche menés par l'Union Européenne dans le domaine de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE). L'objectif de cette étude est d'évaluer les approches et les résultats des projets collaboratifs, d'analyser les enseignements et d'élaborer des recommandations sur l'orientation future de la recherche.

Le groupe en charge de cette mission est dirigé par le Professeur Dipak Gyawali, membre de l'Académie royale des Sciences et Technologies du Népal, et ex-ministre népalais des Ressources en Eau. Il est entouré d'éminents scientifiques originaires de République Tchèque, d'Allemagne, d'Italie, du Portugal, du Royaume-Uni, du Mexique, de Palestine, d'Afrique du sud et du Vietnam.

L'Union Européenne a financé un très grand nombre de projets sur cette thématique et les divers aspects de la gestion de l'eau. Ainsi, des projets relevant du quatrième Programme-Cadre (4^e PCRD) ont porté sur des thèmes tels que l'influence du bassin de la Volga sur la mer Caspienne, les techniques de bioremédiation pour le traitement des eaux usées et l'interaction entre migration, gestion des terres et de l'eau et exploitation des ressources dans les oasis du Maghreb. Le 5^e PCRD inclut des projets sur des sujets aussi variés que la désertification dans la région de la mer d'Aral, la compétition pour l'eau entre agriculture et tourisme, les politiques de gestion des polluants hydriques et les obstacles à la participation du secteur privé à l'assainissement et à l'approvisionnement en eau en Amérique latine et en Afrique.

Plus récemment, des projets financés au titre du 6^e PCRD permettent d'étudier des aspects tels que la participation des autorités locales à la GIRE, les technologies innovantes en matière de gestion intégrée de l'eau, l'atténuation de la sécheresse dans l'agriculture des Balkans occidentaux, et le contrôle des bassins fluviaux forestiers en cas de très fortes pluies et fonte des neiges.

Les recommandations à élaborer au terme de l'étude seront d'ordre général et non pas spécifiques aux projets. La Commission Européenne espère qu'elles permettront d'alimenter ses

discussions avec le Parlement et le Conseil, de même qu'avec le comité de programme, au sujet des priorités thématiques de la recherche en vue du 7^e PCRD.

La volonté de la Commission de communiquer les résultats de la recherche financée par l'Union Européenne motive en grande partie ce travail d'évaluation.

Le groupe d'experts a déjà dressé un tableau pour la notation des projets (notes allant de 1 à 3), ainsi que pour commenter largement la recherche. La feuille d'examen évalue divers aspects des projets, répartis en six sections : les principes de durabilité ont-ils été correctement pris en compte ? Les solutions techniques sont-elles pertinentes ? Intégration ; communication ; impact ; et descriptif.

Les résultats de l'examen seront publiés sous la forme d'un rapport technique, d'une lettre adressée aux dirigeants et d'une brochure qui sera diffusée auprès d'un large public.

Le professeur Gyawali est convaincu que l'exercice est digne du plus grand intérêt, et avoue avoir été "stupéfait" lorsque la Commission Européenne l'a invité à y participer. "Les vastes systèmes bureaucratiques ne sont guère enclins à prendre des mesures révolutionnaires ni à se lancer dans des projets à ce point tournés vers l'avenir, de façon aussi ouverte et participative", a-t-il déclaré, avant d'ajouter qu'il avait l'intention d'utiliser cet exemple pour faire pression sur d'autres bureaucraties afin qu'elles aussi s'ouvrent demain à des initiatives similaires.

L'étude sera réalisée en tandem avec un projet du 6^e PCRD intitulé WeWater, axé sur les approches de la gestion adaptative des eaux. Les résultats de ces deux exercices seront présentés lors du IV^{ème} Forum Mondial de l'Eau qui se tiendra en mars 2006 à Mexico.

COMMISSION EUROPÉENNE

Rue de la Loi 200 - B - 1049 Bruxelles

Tél. : + 32 (0)2 299 11 11

www.europa.eu.int

VERS UN NOUVEAU PARTENARIAT ENTRE "EAU DE PARIS" ET LA RÉGION DE KAYES AU MALI !

"Eau de Paris" vient de présenter à la Facilité ACP (Afrique Caraïbes Pacifique) de l'Union Européenne un projet visant à développer l'adduction d'eau et l'assainissement dans la région de Kayes située au sud-ouest du Mali. Ce projet propose deux types d'actions :

Il s'agit en premier lieu d'apporter l'eau potable et l'assainissement dans 10 villages de la région de Kayes. Les deux systèmes sont entièrement à réaliser. En ce qui concerne le système d'adduction d'eau potable, cela englobe : les études préliminaires, la réalisation des forages, la construction d'un château d'eau, la mise en place d'un réseau de distribution avec la réalisation d'un branchement individuel doté d'un compteur dans chacune des concessions familiales. L'assainissement reposera pour sa part sur des équipements semi-collectifs, partagés par plusieurs concessions. Ces aménagements vont au total concerner une population de près de 37 000 personnes.

Le second volet du projet concerne 15 autres villages de la région déjà équipés de systèmes d'adduction mais qu'il faut aménager pour leur permettre de fonctionner en partie avec l'énergie solaire. Les 15 villages concernés représentent une population de 48 600 personnes.

"Eau de Paris" conduira ce projet avec deux autres partenaires : le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) qui prendra en charge le volet

assainissement et l'ONG " Electriciens sans Frontières " qui assurera l'aspect énergétique.

Le projet représente un investissement global de 10,5 millions d'euros sur trois ans, pour lequel l'Union Européenne est sollicitée à hauteur de 50 %. Pour leur part, les associations des ressortissants maliens en France vont apporter 46 % des financements nécessaires.

L'eau sera vendue aux villageois au prix de 50 centimes d'euro le mètre cube. Ce prix moyen a été calculé sur la base d'une consommation moyenne de 30 litres par personne incluant bien sûr les salaires et indemnités des gardiens et du comité de gestion, les frais d'entretien des installations, mais aussi une provision pour renouvellement, ainsi qu'une provision pour extension afin de prendre en compte l'augmentation de la population, égale à 3 % par an.

C'est à la fin de l'année qu'"Eau de Paris" saura si son projet a été retenu par la Commission Européenne.

EAU DE PARIS

9, rue Victor Schoelcher - 75675 Paris Cedex 14

Tel : 01 40 48 98 00

www.sagep.fr

PRÉPARATION DU 4^{ÈME} FORUM MONDIAL DE L'EAU DE MEXICO DU 16 AU 22 MARS 2006 : CONTRIBUTION DU RAOB



Le Réseau Africain des Organismes de Bassin (RAOB) se propose d'organiser, au mois de novembre 2005, une session préparatoire au Forum de Mexico afin de préparer la contribution des Organismes de Bassin Africains, conformément aux propositions du bureau du RAOB de Marrakech en mai dernier.

Le secrétariat et la Présidence du RAOB proposent les réalisations suivantes :

- Un document de contribution du RAOB à la session du RIOB sur "la participation du public et des usagers de l'eau dans la gestion des bassins" prévue le 18 mars 2006 à Mexico ;
- Un document de synthèse des études de cas et des recommandations africaines ;
- Des résolutions à adresser à l'AMCOW et à l'Union Africaine ;
- Des actions de promotion du RAOB.

Le thème général de ce 4^{ème} forum est " Local actions for a global change ", sous lequel ont été définis des thèmes structurants et des thèmes transversaux.

Le secrétariat Technique Permanent du RAOB invite tous les Organismes de Bassin Africains à lui soumettre des études de

cas et recommandations sur le thème structurant de la mise en œuvre de la GIRE à travers les thèmes transversaux suivants :

- Participation du public et des usagers de l'eau dans la gestion des bassins ;
- Nouveaux modes de financement des initiatives en matière de gestion de l'eau ;
- Processus de développement institutionnel, législatif et politique ;
- Renforcement des capacités et savoir-faire locaux ;
- Application des connaissances scientifiques et techniques
- Définition et suivi-évaluation des objectifs à atteindre.

Les contributions reçues devront mettre en relief des actions concrètes illustrant ces thèmes et se limiteront à 3 pages. Elles devront prendre en compte les documents de cadrage élaborés à cet effet par les chefs de file thématiques désignés par le secrétariat du Forum. Ces documents sont disponibles sur le site web :

www.worldwatercouncil.org/forum_4_thematicProcess

Une synthèse assortie de recommandations sera présentée et examinée lors de la réunion du RAOB en novembre 2005.

Vos contributions devront parvenir au secrétariat du RAOB par courrier électronique avant le 30 septembre 2005 à l'adresse suivante : raob-anbo@omvs.org

BUREAU MONDIAL DE LIAISON DU RIOB

La dernière réunion du Bureau mondial de Liaison du RIOB, s'est tenue, sous la Présidence de Madame Madeleine Jouye de Grandmaison et à l'invitation des Autorités de Wallonie le 28 septembre 2005 à Namur (Wallonie, Belgique) à l'occasion concomitante de la réunion internationale "EURO-RIOB 2005", organisée par "le Groupe des Organismes de Bassins Européens pour l'application de la Directive-Cadre".

Les points stratégiques de l'ordre du jour ont été :

- la participation active du RIOB au IV^{ème} Forum Mondial de l'Eau de Mexico, fixé du 16 au 22 mars 2006 :
 - . organisation du partenariat,
 - . préparation des 3 sessions sur la GIRE par bassin, dont le RIOB a proposé officiellement l'organisation,
 - . processus de mobilisation régionale des Organismes de Bassin.
- le groupe "EURO-RIOB" pour l'application de la Directive-Cadre Européenne sur l'Eau :
 - . diffusion des principes de la DCE dans les pays tiers,
 - . participation acceptée d'"EURO-RIOB" au "Strategic Coordination Group" de la Commission Européenne,
 - . développement du site Internet d'information sur l'application de la DCE dans les bassins/districts, "europe-wfd.inbo-news.org"
- les autres manifestations fin 2005 associant le RIOB : Assemblée extraordinaire du RAOB, semaine "Eau-Europe" de Strasbourg, réunion régionale en Amérique Latine, NARBO, ...

L'ensemble des documents de travail relatifs à cette réunion sont disponibles sur le site Internet www.riob.org, dans la rubrique " Bureau de Liaison de Namur".

PARTENARIAT FRANÇAIS POUR MEXICO

Les deux Ministères des Affaires Etrangères (DGCID) et de l'Écologie et du Développement Durable (Direction de l'Eau), en liaison avec l'Agence Française de Développement, ont pris l'initiative de constituer "un Partenariat Français pour Mexico", afin de mobiliser efficacement tous les acteurs français et leurs partenaires en vue de la préparation du 4^{ème} Forum Mondial de l'Eau, de diffuser régulièrement l'information, d'assurer un contact permanent avec le secrétariat mexicain du Forum et le Conseil Mondial de l'Eau, co-organisateur de l'événement, et de gérer l'organisation logistique commune.

Dans ce cadre, il a été décidé de mettre en place un secrétariat : "Equipe de Coordination France" (ECF), qu'animeront le pS-Eau, l'ASTEE et l'OIEau.

Après discussion, il a été décidé de constituer six groupes de travail sur les thèmes mobilisateurs suivants :

- 1) Gouvernance des services d'eau et d'assainissement (MEDD),
- 2) Mécanisme global d'observation / suivi et évaluation (MAE),
- 3) Collectivités locales (AMGVF),
- 4) GIRE, notamment la gestion par bassin (OIEau),
- 5) Accès à l'eau et à l'assainissement pour les pauvres (AFD),
- 6) Assainissement (pS-Eau).

Vous êtes invités à participer à ces groupe de travail et à visiter le site du Forum :

www.worldwaterforum4.org.mx

RÉSEAU INTERNATIONAL DES ORGANISMES DE BASSIN

Secrétariat Technique Permanent - OIEau
21, rue de Madrid - 75008 Paris
Tél. : 01 44 90 88 60 - Fax : 01 40 08 01 45
riob2@wanadoo.fr - www.riob.org

LES CADRES DE L'OIEAU SE PROJETTENT DANS L'AVENIR !

C'est dans le cadre du Château de la Cazine, demeure située dans la Creuse, à 70 km de Limoges, que les cadres de l'Office International de l'Eau se sont retrouvés du 1^{er} au 3 septembre pour un séminaire de réflexion sur l'avenir de l'Association.

A l'heure où l'Office International de l'Eau s'apprête à fêter ses 15 années d'existence, ce séminaire a permis de dresser le bilan de l'activité de notre Association, de faire le point sur l'évolution de nos métiers et de nos domaines d'intervention.

L'Office International de l'Eau se porte bien, ses actions sont reconnues tant au niveau national qu'international, il se positionne en tant que leader dans de nombreux domaines (formation aux métiers de l'eau, promotion de la gestion de l'eau par bassins versants et de la gestion intégrée des ressources en eau, coopération internationale institutionnelle, gestion de l'information et des données sur l'eau etc).



De grands enjeux et de nouvelles opportunités s'offrent à nous à moyen et long terme, il était donc nécessaire de définir une stratégie commune pour y répondre pleinement.

Pour structurer cette réflexion quatre ateliers étaient organisés sur les thèmes suivants :

- Les nouveaux métiers de l'information et de la documentation ;
- L'exportation de la formation aux métiers de l'eau ;
- Conseil et appuis à la Gouvernance des services municipaux de l'eau potable et de l'assainissement ;
- Développer les activités d'administration des données.

Les débats ont été particulièrement fructueux et riches, ils ont montré la forte motivation de chacun d'impulser

une nouvelle dynamique et d'être moteur de la nouvelle stratégie de l'Office International de l'Eau pour les années à venir.

AQU@VEILLE : UN AN DÉJÀ !

Depuis maintenant un an, l'Office International de l'Eau propose un service de veille sur les actualités juridiques, économiques et techniques dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Dénommé "AQUAVEILLE", ce service vise à répondre au besoin des professionnels de l'eau de disposer d'une information fiable, pertinente et réactive sur les thèmes liés à la pratique de leurs métiers.

Réalisée par une équipe d'ingénieurs documentalistes et de juristes spécialisés en droit de l'environnement, cette veille se traduit par l'envoi de courriers électroniques signalant toutes les nouveautés identifiées par notre équipe en France et dans le monde.

Ces messages assez brefs, comprennent quelques lignes présentant le thème et l'intérêt du document repéré, ainsi qu'un lien permettant de consulter le document ou le site Internet signalé.

Chaque professionnel ayant des attentes spécifiques, il faut être capable d'individualiser les besoins de chacun : c'est le service qu'offre "AQUAVEILLE" en proposant à ses utilisateurs les thèmes suivants :

- la Directive-Cadre sur l'Eau et la politique de l'eau,
- l'eau potable (production, distribution),
- l'assainissement (collectif, non-collectif, eaux pluviales),
- les réseaux (eau potable, assainissement, ouvrages, gestion patrimoniale),
- le milieu aquatique (pression, usages, inondations, sécheresse, planification),

- la gestion des services d'eau et d'assainissement et l'intercommunalité,
- les marchés publics et les partenariats public-privés,
- les acteurs du monde de l'eau.

Les informations sélectionnées couvrent les domaines suivants (la réglementation, la jurisprudence, les informations techniques et économiques, les informations socio-administratives et l'actualité normative) et concernent des échelles géographiques très diverses (actualités nationales, européennes et internationales).

La fréquence d'envoi des messages est personnalisable : quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle.



L'abonnement à "AQUAVEILLE" est d'une durée d'un an et s'élève à 150 euros hors taxe, il est précédé d'un mois d'essai gratuit qui permet aux professionnels intéressés de juger de la pertinence de ce service. Passé ce délai, l'utilisateur est libre de souscrire ou non un abonnement à "AQUAVEILLE".

Pour bénéficier d'un mois d'essai gratuit à "AQUAVEILLE" et en savoir plus sur cette prestation, vous pouvez contacter l'OIEau : aquaveille@oieau.fr

OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU - DI2DE
 15 rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges Cedex
 Tél. : 05 55 11 47 47 - Fax : 05 55 11 47 48
eadoc@oieau.fr
www.oieau.fr

Nos Stages de Formation de novembre 2005 à février 2006

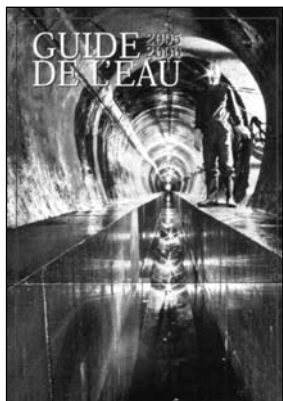
DATE	REF.	TITRE	Prix € ^{HT}
03-04/11/05	C044	Reconduction de la qualification à l'électrosoudage du tube polyéthylène	616
07-09/11/05	E044	Inspection télévisée des réseaux : gestion du patrimoine et expertise	923
07-09/11/05	B017	Goûts et odeurs de l'eau potable	848
07-10/11/05	I013	Sensibilisation à l'environnement électrique	848
07-10/11/05	C047	Gestion des marchés publics de travaux : eau et assainissement	1 100
14-18/11/05	F014	Filières de traitement et valorisation des boues de station d'épuration	1 261
15-17/11/05	S001	Plan et gestion et d'entretien d'une rivière	733
15-18/11/05	N028	Eaux de chaudière - eaux de refroidissement	1 257
21-23/11/05	E038	Gestion de l'assainissement non collectif réhabilitations sans contentieux	756
21-25/11/05	A001	Notions de base sur la chimie de l'eau - niveau 1	1 261
21-25/11/05	C017	Etude hydraulique : pompage et distribution - niveau 2	1 175
21-25/11/05	C026	Exécution et contrôle des remblais de tranchées	739
21-25/11/05	F007	Conception et dimensionnement - module 1 : station d'épuration à boues activées	1 399
21-25/11/05	K023	Relation entre service et usagers	1 391
21-25/11/05	K036	Organisation et dimensionnement d'un service	1 510
21-25/11/05	L005	Mise en oeuvre de l'autosurveillance des stations d'épuration	1 174
21-25/11/05	N010	Exploitation d'une station d'épuration biologique - niveau 1	1 240
28/11-02/12/05	C006	Vannes de régulation hydraulique	1 192
28/11-02/12/05	C018	Etude hydraulique d'un réseau : pompage et distribution - niveau 3	1 303
28/11-02/12/05	F015	Conception et dimensionnement-module 2 : traitements pour petites collectivités	1 447
28/11-02/12/05	K032	Analyse financière d'un service : aide aux décisions	1 450
29/11-01/12/05	B027	Techniques membranaires et affinage de l'eau	1 175
05/12-09/12/05	C033	Maintien de la qualité de l'eau en distribution	1 540
05-08/12/05	D005	Protection des équipements automatisés contre les perturbations industrielles et la foudre	776
05-09/12/05	E015	Maîtrise des rejets urbains par temps de pluie : gestion et traitement des eaux pluviales	1 173
05-09/12/05	E024	Hydrologie urbaine : modélisation des réseaux - niveau 2	1 267
05-09/12/05	L010	Stations d'observation de la qualité des eaux	1 096
05-09/12/05	S002	Diagnostic des cours d'eau	1 389
12-16/12/05	C004	Exploitation des réseaux au service de la qualité de l'eau	1 186
12-16/12/05	C042	La gestion du patrimoine : renouvellement et réhabilitation des réseaux d'eau	1 379
12-16/12/05	E001	Dimensionnement des réseaux d'assainissement - niveau 1	1 122
12-16/12/05	E013	Réhabilitation des réseaux d'assainissement non visitables	1 102
12-16/12/05	F002	Boues activées - niveau 2 module : mesures et diagnostics	1 146
12-16/12/05	N007	Détoxication des effluents	1 265
13-15/12/05	S010	Suivi de chantier en rivière	1 113
13-16/12/05	L008	Gestion d'un parc de capteurs : mise en oeuvre d'une fonction métrologique	1 018
19-22/12/05	L007	Exploiter et entretenir un système d'autosurveillance de station d'épuration	846
10-12/01/06	S006	Conception, construction, entretien et surveillance des plans d'eau à usages récréatifs	1 135
16-20/01/06	F019	Initiation à l'assainissement : réseau et station d'épuration	1 288
17-19/01/06	S017	Enrochements en rivière	1 444

Notre sélection ...

DATE	LIEU	THEMES	CONTACT
17-21/10/05	Strasbourg France	Semaine de la Solidarité Européenne pour l'eau	Solidarité Eau Europe Tél. : 03 88 84 93 14 - Fax : 03 88 84 99 18 www.s-e-e.org
17-28/10/05	Nairobi Kenya	Convention to Combat Desertification : Conference of the parties	UNCCD www.unccd.int/main.php
19/10/05	Paris France	Qualité et Hygiène des Réseaux d'Eau Intérieurs : de la conception à la maintenance	CSTB Tél. : 01 40 50 28 28 - Fax : 01 45 25 61 51 www.cstb.fr
19-20/10/05	Girona Espagne	Workshop on Wastewater Reclamation and Reuse	The Consorci de la Costa Brava www.ddgi.es/ccb/
19-21/10/05	Wroclaw Pologne	Exchange of Experiences connected with Flood Prevention	Réseau International des Organismes de Bassin www.riob.org
20-21/10/05	Nantes France	Polluants Chimiques dans les Eaux Continentales et Marines	EDF martine.lachaume@edf.fr
25/10/05	Bruxelles Belgique	European River Basin Management Policy	European Water Association Tél. : 49 (0) 2242 872-135 5 www.EWAonline.de
27-28/10/05	Zaragoza Espagne	The Integrated River-Basin Management Seminar	Instituto Aragonés del Agua encore@aragob.es
27-29/10/05	Shenzhen Chine	China International Water Expo	Coastal International Exhibition www.coastal.com.hk
30/10 - 01/11/05	Beijing Chine	1 st International Conference for China Urban Water Developmental Strategies and Exhibition of New Technologies and Facilities for Water Treatment	Global Water Partnership www.gwpchina.org/EChinaGWP/EChinaGWP.aspx
31/10 - 04/11/05	Cali Colombie	From Local Action to Global Targets	UNESCO www.unesco.org/water/water_events/Detailed/1033.shtml
31/10 - 04/11/05	Nairobi Kenya	Management of Lake Basins for their Sustainable Use : Global Experiences and African Issues	UNESCO www.unesco.org/water/water_events/Detailed/869.shtml
31/10 - 04/11/05	Kampala Uganda	Maximizing the Benefits from Water and Environmental Sanitation	WEDC wedc@conf@Lboro.ac.uk
02/11/05	Fortaleza Brésil	Intercontinental Conference of Nature - O2	Hydroenvironment Institute Waters of Brazil www.o2.org.br/
07/11/05	Kabul Afghanistan	WEPEX 2005	Brightway Exhibition & Conference Organising Co www.afghanistan-exhibitions.com/Wepex.html
14-16/11/05	Marseille France	4 ^{ème} Assemblée Générale du Conseil Mondial de l'Eau	Conseil Mondial de l'Eau Tél. : 04 91 99 41 00 - Fax : 04 91 99 41 01 www.worldwatercouncil.org/GA.4
14-17/11/05	Marrakech Maroc	WATMED 2 Ressources en eau dans le bassin méditerranéen	Université Cadi Ayyad Université Hassan 1 ^{er} www.ucam.ac.ma/fssm/watmed2/
15-18/11/05	Poznan Pologne	Salon POLEKO	UBIFRANCE caroline.olivier@ubifrance.fr
17/11/05	Montélimar France	Réseau Régional des Acteurs de l'Assainissement Non Collectif	GRAIE www.graie.org/graie/index.htm

L'agenda complet des événements est consultable sur le Web
<http://eaudoc.oieau.org>

LA 35^{ÈME} ÉDITION DU GUIDE DE L'EAU VIENT DE PARAÎTRE !



La 35^{ème} édition du Guide l'eau 2005-2006 vient de sortir de presse. Le Guide de l'eau est un véritable outil de travail indispensable à tous ceux qui souhaitent identifier facilement et rapidement les multiples intervenants et acteurs de ce secteur ou qui souhaitent cerner les problèmes institutionnels, techniques, économiques posés par la gestion moderne des ressources en eau.

Cet ouvrage de plus de 1.000 pages, met à la disposition de ses utilisateurs toute une partie documentaire décrivant les missions et les attributions

de tous les organismes ayant compétence dans le domaine de l'eau, du niveau international au niveau local en passant par l'échelon communautaire européen, national, régional, dé-

partemental et local ainsi qu'une sélection de textes législatifs et réglementaires les plus récents.

Enrichie et actualisée, la partie annuelle de ce guide constitue un véritable "qui est qui et qui fait quoi" du secteur. Elle contient pas moins de 20.000 noms et adresses permettant de trouver rapidement et précisément les coordonnées complètes de n'importe quel responsable ou acteur, public ou privé, ayant compétence dans le domaine de l'eau.

Le CD-ROM fourni systématiquement avec le Guide Papier vous permet de consulter et d'emporter, lors de tous vos déplacements, une grande partie du Guide.

ÉDITIONS JOHANET

60 rue du Dessous des Berges - 75013 Paris
Tél. : 01 44 84 78 78 - Fax : 01 42 40 26 46
www.guide-eau.com

L'EAU EN FRANCE : QUELLES PRIORITÉS ?

Le Cercle Français de l'Eau a organisé le 29 mars 2005, dans les locaux du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable, un colloque national intitulé "L'eau en France : quelles priorités ?". Les acteurs de l'eau ont ainsi pu débattre du projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques, échanger et confronter leurs points de vue.

Les réflexions et débats qui ont eu lieu à cette occasion ont porté sur :

- les moyens à mettre en œuvre pour assurer une protection efficace des ressources en eau,
- la nécessité de réaffirmer le droit à la diversité des usages de l'eau,
- la promotion d'une bonne gouvernance de l'eau,

- la nécessité de répondre aux besoins d'information du public dans le domaine de l'eau.

Les actes de ce colloque sont publiés dans un numéro spécial de la revue "Valeurs Vertes" daté de juillet/août 2005 :

www.valeursvertes.com

CERCLE FRANÇAIS DE L'EAU - SÉNAT

15 rue de Vaugirard - 75006 Paris
Tél. : 01 42 34 30 05 - Fax : 01 42 34 40 41
cfe@club-internet.fr

REVUE "VALEURS VERTES"

21 avenue de la Motte Picquet - 75007 Paris :
Tél. : 01 40 62 96 49 - Fax : 01 40 62 94 99
www.valeursvertes.com

UN NOUVEAU NUMÉRO DE "GÉOSCIENCES" CONSACRÉ AUX EAUX SOUTERRAINES !

Le BRGM vient d'éditer le deuxième numéro de "Géosciences". Rédigée par des spécialistes français ou étrangers reconnus (chercheurs, scientifiques, économistes...), cette revue se propose de jeter un éclairage particulier sur les géosciences et faire le point sur les principales avancées des recherches et expertises venant en appui aux politiques publiques.

Consacré à l'eau souterraine, ce deuxième numéro contient des analyses prospectives et des informations variées sur la gestion et la préservation de cette ressource essentielle.

Les articles publiés dans ce numéro peuvent être regroupés autour de trois grands thèmes :

- les enjeux de la gestion (durable) des eaux souterraines à moyen et long terme,
- la dégradation des eaux souterraines (pollutions du fait de la gestion des sols pollués ou de l'utilisation de produits phytosanitaires),
- les risques générés par les eaux souterraines (inondations, glissements de terrain, libération de l'arsenic naturel contenu dans le sol).

Richement illustrée de schémas, images virtuelles et photographies, "Géosciences" se distingue par une iconographie abondante à la fois pédagogique et esthétique. Une maquette aérée et de qualité vient renforcer l'attrait de cette revue.

"Géosciences" entend toucher un lectorat bien plus vaste que la seule communauté scientifique et questionner les partenaires du BRGM que sont les gestionnaires de territoires, le monde économique, associatif, les acteurs sociaux : tous ceux pour qui le développement durable constitue un véritable enjeu de société. Ainsi, le langage employé est commun au plus grand nombre ; chercheurs, élus, citoyens, tous peuvent s'approprier un débat largement ouvert et se forger ainsi leurs propres jugements.



Cette nouvelle revue est accessible sur le site internet du BRGM.

BRGM

3 avenue Claude Guillemin - BP 6009 - 45060 Orléans Cedex 2
Tél. : 02 38 64 34 34 - Fax : 02 38 64 35 18
www.brgm.fr

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a donné des compétences et des obligations nouvelles aux communes dans le domaine de l'assainissement non collectif : les communes doivent prendre en charge les dépenses de contrôle des systèmes d'assainissement non collectif, elles peuvent aussi assurer l'entretien de ces dispositifs. La réalisation de ces nouvelles compétences suppose la création d'un service public de l'assainissement non collectif (SPANC).

La mise en place et l'exploitation de tels services ne va pas sans poser un certain nombre de questions pratiques : quels montages juridique, institutionnel et financier choisir ?, quelles seront les compétences exercées par le service ?, dans quelles conditions les prestations seront-elles effectuées ?, quid des relations avec les usagers et du rôle des services de l'Etat ?

Ces questions ont en partie été tranchées par les textes d'application de la loi : le décret du 13 mars 2000 relatif aux redevances d'assainissement (désormais codifié aux articles R.2333-121 à R.2333-132 du code général des collectivités territoriales), les arrêtés du 6 mai 1996 portant respectivement sur les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif et sur les modalités des contrôles techniques que doivent exercer les communes, la circulaire du 22 mai 1997.

Toutefois, au fur et à mesure de la création des SPANC et de leur gestion au quotidien, ces textes réglementaires se sont révélés imprécis et lacunaires. Si bien qu'il semble aujourd'hui particulièrement nécessaire de réviser cette réglementation. Une telle réforme est d'ores et déjà en partie prise en compte par le projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques, qui a été examiné en première lecture par le Sénat au mois d'avril dernier.

Ce dossier vous propose une sélection de références récentes présentant les divers aspects de la création et du fonctionnement des SPANC ainsi que les différentes filières d'ANC.

Pour commander ces documents à l'aide de leur cote ddd : eadoc@oieau.fr ou en ligne sur <http://eadoc.oieau.fr>.

Retrouvez les nouvelles références intégrées dans Eaudoc, tous thèmes confondus, sur notre site : <http://eadoc.oieau.fr> sous la rubrique " Actualités / nouvelles références biblio (accès réservé aux abonnés après identification). Vous pouvez aussi recevoir ce recueil sur votre messagerie : pour cela, contactez-nous : eadoc@oieau.fr.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : LE CONTRÔLE ET L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS SONT INDIS- SOCIABLES

67/28179

Contrôle et entretien des installations d'assainissement non collectif. Actuellement 80% de ces installations fonctionnent par intermittence. A partir du 31 décembre 2005, les communes devront exercer leurs compétences dans ce domaine. Nécessité de produire un certificat pour le vendeur d'une habitation non raccordée. Obligation d'un marquage CE pour les produits < 50 EH avec interdiction de fosses inférieures à 2 m³. - © 2005 OIEau

FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, MAUDUIT M., L'EAU, L'INDUSTRIE, LES NUISANCES, 2005, 27-38

Pour tout public

ÉTUDE DES CONDITIONS LOCALES DE MISE EN OEUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF SUR LE BASSIN LOIRE BRETAGNE

67/28194

Cette étude reprend par département les points suivants : - positionnement des acteurs (particuliers, communes, Etats, Installateurs, financiers) ; - le zonage d'assainissement; - les contrôles de l'assainissement collectif neuf et existant; - les diagnostics à la parcelle préalables à la réalisation de l'assainissement non collectif; - les techniques utilisées et leur incidence sur le milieu naturel; - les coûts d'installations des filières préconisées par la réglementation; - les aspects réglementaires liés à la mise en oeuvre du neuf ou de la réhabilitation. - © 2005 OIEau

FRE, RAPPORT, AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE, ORLEANS, 2000, 54 P.

Pour tout public

L'INFORMATION DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : UNE COMPOSANTE ESSENTIELLE DE LA RÉUSSITE DU SERVICE

67/28180

Rappel réglementaire concernant le service public de l'assainissement non collectif (SPANC). Présentation du logiciel OLGUAA (Outil Logiciel de Gestion de l'Urbanisme et de l'Assainissement Autonome): principales fonctionnalités, gestion et suivi des dossiers d'installation, module graphique, saisie des données par terminaux mobiles, facturation, génération de documents types. Etude de cas réalisée au niveau du SIA des 3 Cantons (64). - © 2005 OIEau

FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, COLNAY PODEUR K., NELLO P., L'EAU, L'INDUSTRIE, LES NUISANCES, 2005, 39-41

Pour tout public

LE CONTRÔLE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF POUR UN ÉQUIPEMENT ADAPTÉ AU TRAITEMENT DES EAUX USÉES PAR LES MICRO-ORGANISMES DU SOL

67/25398

Guide pour la mise en place d'un service public de contrôle de l'assainissement non collectif. Chaque étape de la mise en place du service est détaillée. Ce document particulièrement réussi constitue une référence pour toute personne concernée par le contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif. - © 2004 OIEau

FRE, NOTE TECHNIQUE, ASSOCIATION DES MAIRES DU MORBIHAN, CONSEIL GENERAL DU MORBIHAN, VANNES, 2003, 120 P.

Pour public averti

À QUI INCOMBE LA DECONNEXION DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ?

22/03938

Les collectivités locales ne doivent pas assumer la charge financière des travaux de déconnexion des installations d'assainissement non collectif, c'est au propriétaire privé d'assumer les frais de cette déconnexion. - © 2004 OIEau

FRE, QUESTION ECRITE, MARCHAL TARNUS C., 2004

Pour tout public

LE FINANCEMENT DE LA MISE EN CONFORMITÉ DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

22/03653

Rappel des obligations respectives pesant sur les propriétaires privés et les collectivités locales en matière de contrôle, d'entretien et de réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif. Précisions apportées sur les aides dont peuvent bénéficier les communes et les particuliers pour financer la mise en conformité des systèmes d'assainissement non collectif. Point sur des retours d'expérience. - © 2004 OIEau

FRE, QUESTION ECRITE, VANNSON F., 2004

Pour tout public

TVA APPLICABLE EN MATIÈRE DE RACCORDEMENT AUX SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

22/03951

Instruction présentant les règles de TVA applicables au raccordement au système d'assainissement non collectif et au raccordement au système d'assainissement collectif. - © 2004 OIEau

FRE, TEXTE JURIDIQUE, 2004, 5 P.

Pour public averti

UN OUTIL INDISPENSABLE POUR UNE BONNE GESTION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : L'ÉTUDE DE SOL

67/26252

L'assainissement non collectif est encore considéré comme un procédé peu performant susceptible de provoquer des nuisances. Il apparaît essentiel de vérifier l'adéquation sol/filière par la réalisation d'une étude de sol. - © 2004 OIEau

FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, NELLO P., L'EAU, L'INDUSTRIE, LES NUISANCES, 2004, 41-44

Pour tout public

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : LES TECHNIQUES ALTERNATIVES AU SECOURS DES POINTS NOIRS

67/26251

La nature du sol, le manque de place ... nécessitent des solutions alternatives pour l'assainissement non collectif. Présentation des différentes filières de traitement primaire et des différentes filières d'élimination ainsi que de quelques nouveautés. - © 2004 OIEau

FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, MIZIER M.O., L'EAU, L'INDUSTRIE, LES NUISANCES, 2004, 27-40

Pour public averti

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF. SÉMINAIRE D'ÉCHANGE RÉGIONAL, 24 JUIN 2003, LYON BRON

67/25397

Mise en place de la politique d'assainissement non collectif: - état des lieux de la mise en place des SPANC; - méthodologie pour une mise en place progressive d'un SPANC; - le zonage d'assainissement: une étape essentielle - les partenariats entre les différents intervenants de l'ANC. - © 2004 OIEau

FRE, CONFERENCE, GRAIE, LYON, 2003, 80 P

Pour public averti

ARRÊTÉ DU 24 DECEMBRE 2003 MODIFIANT L'ARRÊTÉ DU 6 MAI 1996 MODIFIÉ FIXANT LES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES APPLICABLES AUX SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

22/03675

Texte assez bref apportant des modifications concernant les dispositifs assurant l'épuration des effluents avant rejet vers le milieu hydraulique superficiel mentionnés au chapitre 3 de l'annexe de l'arrêté du 6 mai 1996 fixant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif. - © 2004 OIEau

FRE, ARRETE, 2003

Pour public spécialisé

LE SPANC SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

67/23782

Deux exemples de projets de règlements du SPANC. Le premier se limite au contrôle des installations, le deuxième propose le contrôle, l'entretien et la réhabilitation des installations. - © 2003 OIEau

FRE, NOTE TECHNIQUE, AGENCES DE L'EAU, MATE, 2002, 46 P.

Pour public averti

LES COMPÉTENCES DES PRÉFETS EN MATIÈRE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

22/03570

Le préfet détient-il des compétences (directes ou indirectes) en matière d'assainissement non collectif ? comment ces compétences s'articulent-elles avec celles des élus locaux ? - © 2003 OIEau

FRE, QUESTION ECRITE, BIRRAUX C., ASSEMBLEE NATIONALE, 2003

Pour tout public

L'ASSAINISSEMENT GAGNE SON AUTONOMIE

67/22870

Bilan de l'assainissement autonome en France. Statistiques sur l'assainissement non collectif : 30% d'assainissement autonome soit 4,5 millions sur lesquelles 3,5 millions sont non conformes. Description des dispositifs techniques et de contrôle SPANC (Services Publics de l'Assainissement Non Collectif) permettant de remédier à cette situation. Inventaire des normes et des spécifications techniques. - © 2003 OIEau

FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, LE MONITEUR, 2003, 53-71

Pour public averti

MODALITÉS TECHNIQUES DU CONTRÔLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DES HABITATIONS INDIVIDUELLES

67/21666

Assainissement non collectif: modalités techniques de contrôle des installations. Cadre législatif et obligations communales. Détails des contrôles (implantation, conception, exécution, fonctionnement, entretien) et formulaires correspondants. Description (fiches individuelles) et critères de choix des filières (prétraitement, traitement, évacuation). - © 2003 OIEau

FRE, RAPPORT, G2C ENVIRONNEMENT, AGENCES DE L'EAU, 2002, 70 P.

Pour public averti

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

67/20441

Article de vulgarisation sur l'assainissement non collectif. Description succincte de la composition et du fonctionnement d'un système d'assainissement non collectif. Obligations des propriétaires concernant l'entretien de leur système d'assainissement autonome. Règles à respecter pour l'installation de ces équipements et leur fonctionnement. - © 2002 OIEau

FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, QUE CHOISIR, 2002, 46-49

Pour tout public

LE CONTRÔLE ET L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF. COMPTE RENDU D'ENQUÊTE SUR LE CONTENU DES PRESTATIONS ET LEURS COÛTS

67/20373

Mise en oeuvre du service public d'assainissement non collectif dans les communes à habitat dispersé. Après l'exposé des procédures réglementaires, l'auteur analyse les pratiques de fonctionnement (diagnostic de l'existant, réhabilitation, règles de conception, contrôle technique). Les coûts d'investissement et d'exploitation sont aussi abordés. - © 2002 OIEau

FRE, RAPPORT, ALEXANDRE O., FOGLIA A., CEMAGREF, ENGEES, 1999, 75 P.

Pour tout public

MODALITÉS DE MISE EN PLACE DES SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

67/20363

Etude juridique des compétences des communes en matière de gestion des services publics d'assainissement non collectif. Cas de différentes options en ce qui concerne les prestations: - service de contrôle; - service de contrôle et d'entretien; - service de réhabilitation des installations. Proposition de modèle de convention entre commune et usagers en cas de dépassement des compétences de la commune (lorsqu'un service prend en charge plus que le simple contrôle). Etude juridique. Absence d'études de cas. - © 2002 OIEau

FRE, RAPPORT, AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE, 2000, 220 P.

Pour public averti

REDEVANCE UNIQUE POUR FINANCER LE CONTRÔLE ET L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

22/03169

Bref commentaire soulignant l'apport d'un arrêt du Conseil d'Etat en matière de redevance d'assainissement. Dans l'arrêt présenté, le Conseil d'Etat a admis qu'une redevance d'assainissement unique finançant l'entretien et le contrôle des installations d'assainissement non collectif puisse être mise à la charge d'un particulier ne bénéficiant pas de l'entretien. - © 2002 OIEau

FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, COURRIER DE L'EAU, 2002

Pour tout public

LES RÈGLES DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AU 31 DECEMBRE 2000

67/18132

Présentation des règles relatives à l'assainissement non collectif. Le CD-Rom adopte une approche très pratique de l'assainissement collectif à l'aide de schémas interactifs. Il propose également une rubrique relative aux questions types que peuvent se poser les différents acteurs de la filière (élu local, entrepreneur, particulier). La carte du village virtuel présente différentes situations particulières, l'accès à la mairie donne des précisions intéressantes sur le volet assainissement du permis de construire et sur le service public d'assainissement non collectif. - © 2001 OIEau

FRE, DIVERS, CONSEIL GENERAL DE L'ORNE, REGION BASSE NORMANDIE, AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE, CONSEIL GENERAL DE L'ORNE, ALENCON, 2001

Pour public averti

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : RESPONSABILITE DES MAIRES

67/17735

Contrôle des systèmes d'assainissement non collectif. Cette réponse à une question écrite distingue nettement la mission de contrôle technique des systèmes d'assainissement non collectif (qui se limite à constater l'état des installations) des missions de police administrative (faire cesser les atteintes à l'ordre public) et de police judiciaire (rechercher et constater les infractions). - © 2001 OIEau

FRE, QUESTION ECRITE, BULLETIN FNCCR, 2000, 190-191

Pour public averti

PRÉCISIONS MINISTERIELLES SUR LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

22/02869
Relation de

l'usager avec le service public de l'assainissement non collectif. Cette réponse du Ministre de l'environnement à une question écrite apporte des précisions sur la nature, le mode de financement du service public de l'assainissement non collectif. Elle précise que pour être usager du service public de l'assainissement non collectif il suffit de bénéficier des prestations de ce service. Il n'y a pas de procédure spécifique d'adhésion à mettre en oeuvre. Par contre pour être usager du service public d'assainissement non collectif (lorsqu'il assure le contrôle des installations non collectives) il faut manifester un accord explicite. - © 2001 OIEau

FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, BOURDIN J., BULLETIN FNCCR, 2000

Pour public averti

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF : LES AIDES DES AGENCES DE L'EAU

67/17737

Financement des installations d'assainissement non collectif. Les propriétaires privés non raccordés au réseau public d'assainissement peuvent (éventuellement) obtenir une aide des Agences de l'eau pour financer la réalisation ou la réhabilitation d'installations d'assainissement autonome. Les communes peuvent recevoir cette aide mais à la condition d'assurer elles-mêmes la maîtrise d'ouvrage de ces installations. - © 2001 OIEau

FRE, QUESTION ECRITE, BULLETIN FNCCR, 2000, 192

Pour public averti

POUR UN DIAGNOSTIC EFFICACE DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

67/17377

Le système d'assainissement non collectif est effectif pour toutes les installations non raccordées au réseau public. Il est réglementé et contrôlé pour optimiser son fonctionnement. Les contrôles sont effectués par la commune et mis à la charge des utilisateurs. - © 2001 OIEau

FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, BORNET C., LEJEUNE B., SOULAYROL M., TECHNIQUES SCIENCES ET METHODES, 2001, 63-68

Pour public averti

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF, UN NOUVEAU SERVICE PUBLIC SE MET EN PLACE

67/17487

L'assainissement autonome. Du fait des nouvelles réglementations, un service public d'assainissement non collectif devra être mis en place dans les communes. Adapté au milieu rural, des filières de traitement assorties d'exemples sont présentées pour répondre à la réglementation. En outre, quelques nouvelles technologies du type épuration zones humides sont proposées. - © 2001 OIEau

FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, DELMOLINO A., L'EAU, L'INDUSTRIE, LES NUISANCES, 2001, 37-44

Pour public averti

L'ENTRETIEN DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

67/17729

Entretien des systèmes d'assainissement non collectif. Elimination des matières de vidanges. Dans sa réponse, la Ministre de l'environnement rappelle les compétences et obligations des communes en matière d'assainissement. Si une commune décide de créer un service de contrôle des systèmes d'assainissement non collectif, celui-ci aura un caractère facultatif et non exclusif. Dans un deuxième volet de sa réponse, elle précise le statut juridique et les filières d'élimination des matières de vidange issues des systèmes d'assainissement non collectif. - © 2001 OIEau

FRE, QUESTION ECRITE, BULLETIN FNCCR, 2000, 178

Pour tout public

L'ASSAINISSEMENT AUTONOME

67/16084

Assainissement autonome et SPANC (service public d'assainissement non collectif). En ce qui concerne l'assainissement non collectif, les maires ont l'obligation de prendre en charge le contrôle de la construction et du fonctionnement des ouvrages par le biais d'un service public à caractère industriel et commercial équilibré financièrement. Les principes de la fosse septique et de l'épandage dans le sol sont rappelés. Deux études de communes sont décrites. Aspects financiers. - © 2001 OIEau

FRE, ARTICLE DE PERIODIQUE, REVUE DES COLLECTIVITES LOCALES, 2000, 16-23

Pour tout public

QUESTION ECRITE RELATIVE A LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

67/14280

Etendue et financement du contrôle opéré par les communes sur les systèmes d'assainissement non collectifs. Modalités du contrôle technique des systèmes d'assainissement non collectif. Règles de fixation de la redevance perçue en contrepartie de ce contrôle. Article synthétique qui donne une vue précise du thème abordé. - © 2000 OIEau

FRE, QUESTION ECRITE, BULLETIN FNCCR, 1999, 246-247

Pour public averti

ARRÊTÉ DU 6 MAI 1996 FIXANT LES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES APPLICABLES AUX SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

22/01182

Cet arrêté fixe les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif de manière à assurer leur compatibilité avec les exigences de santé publique et l'environnement. Par l'assainissement non collectif, on désigne : tout système d'assainissement effectuant, la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement - © 1999 OIEau

FRE, ARRETE, MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, 1996, 3

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF. RECOMMANDATIONS RÉGLEMENTAIRES ET TECHNIQUES À CONNAÎTRE ET À RESPECTER

22/01475

Ce document conçu par la DDASS de la Moselle, Service Santé Environnement, présente les règles sanitaires générales relatives à l'assainissement non collectif et précise les procédures à mettre en oeuvre pour réaliser ce type d'assainissement. Il s'adresse aux maires des communes, aux présidents de syndicats intercommunaux, aux professionnels dont les activités sont en rapport avec l'assainissement et aux particuliers. - © 1999 OIEau

FRE, RECOMMANDATION, MINISTERE DU TRAVAIL, 1996, 13

Pour public averti

ARRÊTÉ DU 3 DÉCEMBRE 1996 MODIFIANT L'ARRÊTÉ DU 6 MAI 1996 FIXANT LES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES APPLICABLES AUX SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

22/01450

Ce nouvel arrêté détermine le type de logements auquel s'appliquent les règles concernant les fosses chimiques. Le présent arrêté modifie le quatrième alinéa du 2° du paragraphe 4 de l'annexe de l'arrêté du 6 mai 1996. - © 1999 OIEau

FRE, ARRETE, MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, 1996, 1

Pour public averti

CIRCULAIRE DU 22 MAI 1997 RELATIVE À L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

22/01690

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 donne des compétences et des obligations nouvelles aux communes dans le domaine de l'assainissement. Le décret N° 94-469 du 3 juin 1994 pris pour son application a prévu en son article 26 la publication d'arrêtés techniques concernant les systèmes d'assainissement non collectif. La présente circulaire a pour but d'explicitier ces arrêtés du 6 mai 1996 ainsi que leurs conditions de mise en oeuvre. L'annexe 1 présente un commentaire général de la réglementation sur l'assainissement non collectif et son articulation avec les autres domaines connexes (santé publique, urbanisme). L'annexe 2 précise la conduite à tenir pour mener à bien les études préalables à la délimitation des zones d'assainissement non collectif, prévue à l'article L 2224-10 du code général des collectivités territoriales... - © 1999 OIEau

FRE, CIRCULAIRE INTERMINISTERIELLE, 1997, 7

Pour tout public

Les références récentes de JURIEAUDOC sont consultables sur le Web
<http://eaudoc.oieau.fr>

Ces documents sont disponibles à l'Office International de l'Eau

TEXTES JURIDIQUES

Arrêté du 2 août 2005 modifiant les arrêtés du 12 décembre 1986 relatifs à la représentation des régions, des départements, des diverses catégories d'usagers, des personnes compétentes et de l'administration aux comités de bassin (J.O du 1er septembre 2005).

Arrêté du 2 août 2005 modifiant l'arrêté du 19 mars 1987 fixant les modalités d'élection des représentants des régions et des départements et les modalités de désignation des représentants des communes aux comités de bassin (J.O du 1er septembre 2005).

Décret n° 2005-951 du 2 août 2005 modifiant le décret n° 66-699 du 14 septembre 1966 relatif aux comités de bassin créés par l'article 13 de la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 (J.O du 6 Août 2005).

Arrêté du 2 août 2005 modifiant l'arrêté du 14 septembre 1966 relatif aux circonscriptions des comités de bassin. (J.O du 6 Août 2005).

Décret n° 2005- 934 du 2 août 2005 relatif à la partie réglementaire du code de l'environnement. (J.O du 5 Août 2005).

Décret n° 2005- 935 du 2 août 2005 relatif à la partie réglementaire du code de l'environnement. (J.O du 5 Août 2005).

Circulaire DCE 2005/12 du 28 juillet 2005 relative à la définition du " bon état " et à la constitution des référentiels pour les eaux douces de surface (cours d'eau, plans d'eau), en application de la directive européenne 2000/60/DCE du 23 octobre 2000, ainsi qu'à la démarche à adopter pendant la phase transitoire (2005-2007). (B.O MEDD).

Ordonnance n°2005-805 du 18 juillet 2005 portant simplification, harmonisation et adaptation des polices de l'eau et des milieux aquatiques, de la pêche et de l'immersion des déchets (J.O du 19 juillet 2005).

Arrêté du 30 juin 2005 relatif au programme national d'action contre la pollution des milieux aquatiques par certaines substances dangereuses (J.O du 13 juillet 2005).

JURISPRUDENCE

Cour de Justice des Communautés Européennes arrêt du 16 juin 2005 affaire C-191/04

La Cour de Justice des Communautés Européennes condamne la France pour manquement à la directive 91/271/CEE du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux urbaines résiduaires.

En ne communiquant pas à la Commission des Communautés européennes les informations devant être recueillies, à la date du 31 décembre 1999, par les autorités compétentes ou les organismes appropriés, dans le cadre de la surveillance des rejets et des boues résiduaires instituée à l'article 15 de la directive 91/271/CEE du Conseil, du 21 mai 1991, relative au traitement des eaux urbaines résiduaires, pour ce qui concerne les agglomérations visées par l'échéance du 31 décembre 1998, et ce dans les six mois suivant la demande qui lui en a été faite le 18 décembre 2000, la République française a manqué aux obligations qui lui incombent en vertu de l'article 15, paragraphe 4, de cette directive.

Arrêt de la Cour de Cassation du 28 juin 2005, Consorts D.

La Cour de cassation précise l'étendue des pouvoirs du juge judiciaire dans le cadre d'un conflit concernant un ouvrage public. Dans cette affaire, la commune de Cayenne avait fait construire une station d'épuration en partie sur la propriété immobilière de particuliers. Saisi du litige, le juge judiciaire constata l'occupation illégale du terrain par l'administration, et après expertise en ordonna la démolition.



Le Ministère de l'Écologie
et du Développement Durable
(Direction de l'Eau)



Les 6 Agences de l'Eau



Le Ministère de l'Agriculture,
de l'Alimentation
de la Pêche et des Affaires Rurales



La Région Limousin



Le Ministère de la Santé
et de la Protection Sociale
(Direction Générale de la Santé)



Le Réseau International
des Organismes de Bassin
(Aquadoc-Inter - RIOB)

NOS PARTENAIRES

Les services d'information pour nos abonnés

Trois forfaits disponibles :

EAUDOC Classic

- Accès web illimité à la recherche dans les bases OIEau techniques, scientifiques, socio-économiques, juridiques, R&D et DCE
- Sommaires d'ouvrages téléchargeables gratuitement,
- Nouvelle "Revue des Sommaires" électroniques (plus 7 000 nouvelles références chaque année),
- Accès aux documents sélectionnés sur le web,
- Assistance téléphonique à la recherche.

119,60 € TTC
100,00 € HT

L'accès hors forfait reste cependant possible à tous par le biais de la **recherche à la carte** et la **commande individuelle** via le panier personnel.

Pour les **grands comptes**, notre offre est étudiée en étroite collaboration afin de définir au mieux les besoins spécifiques et de trouver les solutions les mieux adaptées.

EAUDOC Executive

- Accès web illimité à la recherche dans les bases OIEau techniques, scientifiques, socio-économiques, juridiques, R&D et DCE
- Sommaires d'ouvrages téléchargeables gratuitement,
- Nouvelle "Revue des Sommaires" électroniques (plus 7 000 nouvelles références chaque année),
- Accès aux documents sélectionnés sur le web,
- Assistance téléphonique à la recherche,

- ⊕ La presse en ligne avec **Information Eaux électronique** (11 n°/an) : tous les mois, les dernières nouvelles des agences de l'eau, l'eau en France et dans le monde, les grands projets internationaux, l'actualité documentaire,
- ⊕ La revue de presse électronique quotidienne en ligne et par mail.

251,16 € TTC
210,00 € HT

EAUDOC Premier

- Accès web illimité à la recherche dans les bases OIEau techniques, scientifiques, socio-économiques, juridiques, R&D et DCE
- Sommaires d'ouvrages téléchargeables gratuitement,
- Nouvelle "Revue des Sommaires" électroniques (plus 7 000 nouvelles références chaque année),
- Accès aux documents sélectionnés sur le web,
- Assistance téléphonique à la recherche,

- ⊕ La presse en ligne avec **Information Eaux électronique** (11 n°/an) : tous les mois, les dernières nouvelles des agences de l'eau, l'eau en France et dans le monde, les grands projets internationaux, l'actualité documentaire,
- ⊕ La revue de presse électronique quotidienne en ligne et par mail,

- ⊕ **Information Eaux en version papier** sur votre bureau (11 n°/an)
- ⊕ les dernières **références bibliographiques** de nos bases en ligne,
- ⊕ La construction de votre **veille automatique personnalisée** (2 requêtes).

454,48 € TTC
380,00 € HT

Abonnez-vous !

<http://eaudoc.oieau.fr>

AQUAVEILLE

L'actualité du monde de l'eau en direct sur votre messagerie
150 € HT / an
aquaveille@oieau.fr

**2.930.000
visiteurs en un an !**



Liens Priviliégiés

RIOB

SEMIDE

AQUADOC-INTER

CARTEL

SAGE

www.oieau.org



Office International de l'Eau

Direction de l'Information, de la Documentation et des Données sur l'Eau
15, rue Edouard Chamberland - 87065 Limoges Cedex
Tél. : + 33 (0) 5 55 11 47 47 - Fax : + 33 (0) 5 55 11 47 48
E-mail : eaudoc@oieau.fr - Internet : <http://www.oieau.org>